

Paris, le 27 septembre 2021

SOUTIEN A SOS MEDECINS

L'association de médecins libéraux SOS Médecins a décidé de suspendre son activité pendant ces 24 heures.

SOS médecins rend un grand service à la population en assumant des visites à domicile, en particulier pendant les périodes de permanence des soins, dans tous les lieux où cette structure est implantée, en complément de l'activité des médecins traitants des patients. Ce sont plusieurs centaines de médecins qui se rendent à domicile, en particulier la nuit ou le week-end permettant souvent d'éviter un recours au transport sanitaire et l'hospitalisation...

SOS médecins participe ainsi au dispositif de permanence de soins ambulatoires en renfort des autres médecins libéraux, et permet de mieux résoudre le problème de la démographie médicale dans les grandes villes, et la difficulté d'exercice du métier de médecin généraliste.

Malgré cet engagement fort, SOS Médecins ne bénéficie pas d'avantages tarifaires tout particulièrement le tarif de la visite à domicile qui constitue l'essentiel de leur activité. La majoration de déplacement est en effet ridicule, limité à 3,50€ la nuit au lieu de 10€ en journée. Le mouvement de SOS ne fait que souligner la faiblesse des tarifs de visite à domicile, ce qui concerne tous les médecins.

C'est pourquoi la CSMF, qui comporte de nombreux médecins exerçant à SOS Médecins dans ses rangs, soutient l'action lancée par cette association de médecins libéraux, afin que leur mouvement soit pris en compte dans les plus brefs délais.

La CSMF appelle le gouvernement à entendre ce cri d'alarme et à résoudre ce problème le plus rapidement possible, ce qui permettra de favoriser la visite à domicile non seulement des médecins exerçant à SOS Médecins mais de l'ensemble des médecins exerçant en France.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président
06 07 86 08 83
jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Adrien Chapron
01 43 18 88 17 / com@csmf.org

Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) [YouTube](#) www.csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spécialistes-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.